



## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

### Commission sportive Pv du 02 septembre 2024

**Présents :** Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonnin, Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun

**Absent excusé :** Jean-Yves Le Droff

#### 1 – Réserves – Litiges :

##### Match de coupe de Bretagne Brest PI Lambézellec 1 – Kersaint As 1 du 1<sup>er</sup> septembre

Réserve technique du club de Kersaint As ainsi stipulée « l'Ask émet une réserve par rapport à l'arbitre de touche (numéro 14) qui a participé à la 2<sup>ème</sup> mi-temps de plus l'assistant numéro 1 de la 2<sup>ème</sup> mi-temps n'était pas inscrit sur la feuille de match la réserve est émise en présence des 2 capitaines ainsi que de l'arbitre »

La Commission Sportive, après avoir pris connaissance du rapport de l'arbitre qui précise que la réserve technique a été posée à la fin de la rencontre au moment de la signature de la feuille de match par les 2 capitaines, dit la réserve irrecevable car celle-ci aurait dû être posée au moment du remplacement de l'arbitre assistant.

Par conséquent, la Commission Sportive rejette la réclamation du club de Kersaint As, homologue le résultat acquis sur le terrain et porte au compte du club de Kersaint As un droit de confirmation de réserves de 30,00 € conformément à l'article 94.1 des règlements généraux de la Ligue de Bretagne de Football.

- |                          |       |
|--------------------------|-------|
| - Brest PI Lambézellec 1 | 1 but |
| - Kersaint As 1          | 0 but |

**La présente décision est susceptible d'appel, en 2<sup>ème</sup> instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.**

**Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, le délai d'appel est ramené à 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification ou de la publication de la décision contestée.**

#### 2 – Championnat de D4 2024-2025 :

A ce jour 67 équipes se sont engagées dans le championnat.

La Commission Sportive va étudier la composition des groupes.

#### 3 - Forfaits :

**RAPPEL :** Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

**(Les clubs doivent prendre contact avec les permanents de la Commission Sportive et de la Commission des Arbitres, dont les coordonnées sont indiquées sur le site du District chaque week-end)**



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

### Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
01/09/2024	Cpe Bretagne	Tremeoc R 1	Landrevarzec Ast 1	Tremeoc R 1	30,00 €

### **4 – Coupe de France 2024-2025 :**

La Commission Sportive procède au tirage au sort des 33 rencontres du 3<sup>ème</sup> tour en présence des clubs qualifiés.

### **5 – Coupe de Bretagne 2024-2025 :**

La rencontre du 1<sup>er</sup> tour Quimperlé Us 1 / Pleuven Fc 1 a été remise au 15 septembre suite au décès dans la matinée de dimanche d'un joueur de l'Us Quimperlé.

La Commission Sportive procède au tirage du 2<sup>ème</sup> tour, 47 rencontres.

### **6 – Coupe du Conseil Départemental 2024-2025 :**

La Commission Sportive procède au tirage du 1<sup>er</sup> tour, 18 rencontres.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN